

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE L'ANFS ET LEURS DEPENDANTS

ANFS invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé « **Fourniture des services d'assurance-maladie pour le personnel de l'ANFS et leurs dépendants** ».

Pour qu'une offre soit considérée comme complète, elle devra comprendre les éléments suivants :

1. Une présentation complète du soumissionnaire ;
2. Une lettre de soumission adressée à Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'ANFS ;
3. Une adresse physique fixe et connue du soumissionnaire ;
4. Une attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR ;
5. Un certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
6. Un registre de commerce (copie) ;
7. Une offre technique détaillée comprenant les catégories d'assurance-maladie (avec une description détaillée de soins offerts et structures de soins considérées pour chaque catégorie), et les prestations suivantes :
 - ✚ Consultation générale et spécialisée
 - ✚ Soins ambulatoires
 - ✚ Hospitalisation
 - ✚ Maternité
 - ✚ Examens de laboratoire
 - ✚ Imagerie médicale
 - ✚ Pharmacie
 - ✚ Intervention chirurgicale
 - ✚ Dentisterie
 - ✚ Ophtalmologie et Lunetterie
 - ✚ Couverture de soins à l'étranger ;
 - ✚ Etc...
8. Une offre financière comprenant les plafonds de couvertures par prestations et la prime globale ;

9. Liste des pharmacies/laboratoires et les structures de soins (publics et privés) partenaires œuvrant au Burundi ;

10. Les références des partenaires/clients auxquels le soumissionnaire fournit les services.

NB:

- La durée du marché est d'une année qui commence le jour de la signature du contrat ;
- Les informations relatives aux effectifs du personnel à couvrir seront fournies aux soumissionnaires sur demande au niveau du service en charge des Ressources Humaines (abizabize@anfs.bi).

Les offres, sous pli fermé avec mention « **Fourniture des services d'assurance-maladie pour le personnel de l'ANFS et leurs dépendants** » doivent être déposées au bureau de l'ANFS sis à Bujumbura : Rohero I, Boulevard de l'UPRONA, N°58, **au plus tard le Mercredi le 29 Janvier 2025 à 15h00.**

Fait à Bujumbura le 15/01/2025

**Secrétaire Exécutif
Jérémie NTIRUSHIZE, MPH**

